

AVIS PUBLIC

Demande d'autorisation de démolition 5335, avenue Glenn (arrondissement de Saint-Hubert)

AVIS est par les présentes donné de ce qui suit :

1. Le comité d'étude des demandes de démolition d'immeubles statuera sur une demande d'autorisation de démolition de l'immeuble situé au 5335, avenue Glenn (arrondissement de Saint-Hubert).
2. Tous les plans et documents relatifs à ce projet sont disponibles pour consultation sur <https://www2.longueuil.quebec/avis>.
3. Toute personne souhaitant s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis, soit jusqu'au **12 décembre 2022**, 23 h 59, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière à l'adresse courriel greffe.CD@longueuil.quebec.
4. Le comité d'étude des demandes de démolition statuera sur ladite demande à sa séance du **15 décembre 2022, à 13 h 30**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, Longueuil. Tout intéressé peut se faire entendre par le comité relativement à cette demande à ladite séance.

Longueuil, le 2 décembre 2022.

A handwritten signature in black ink that reads "Véronica Mollica".

Véronica Mollica, avocate
Secrétaire du comité d'étude des
demandes de démolition d'immeubles